

LE 13 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le treizième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt (2020-10-13), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, mesdames Sophie Beauregard et Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur, par visioconférence.

Public : Deux personnes assistent à la séance du conseil.

ABSENCE

Messieurs les conseillers Christian Marois et François Lamoureux

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2020-10-171

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Le maire monsieur René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2020-10-172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal de septembre 2020

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Septembre 2020

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Septembre 2020

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Octobre 2020

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Canton de Roxton - Budget d'entretien 2021 Petit 3^e

6.4 Offre de service – Demande de certification auprès du MELCC pour le traitement de l'eau du puit des loisirs

- 6.5 Demande d'aide financière – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021
- 6.6 Offre de service – Système de caméras à la salle des loisirs
- 6.7 Centre d'Action bénévole aux 4 vents – Demande de soutien financier 2021
- 6.8 Comité de liturgie et chorale – Demande de soutien financier pour 2021
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
 - 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Demande de remboursement pour les travaux exécutés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
 - 8.2 Travaux changement des ponceaux 3^e Rang Ouest – 2^e décompte progressif **(Item reporté)**
 - 8.3 Déneigement du stationnement de la salle des loisirs et de la Coopérative Au cœur du village
- 9- URBANISME**
 - 9.1 Mandat à Enviro-Guide A.L. inc – Réalisation de la caractérisation et la cartographie préliminaire des milieux humides – Lot 6 332 554
 - 9.2 FQM demande d'appui – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2020-10-173

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Lettre du ministre de l'Environnement annonçant le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).
- 4.2 Lettre du ministère des Transports démontrant leur stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.
- 4.3 Ministère de la Sécurité publique présentant M. Pascal Longpré comme conseiller affecté à la MRC de La Haute-Yamaska comme soutien au plan municipal de sécurité civile.
- 4.4 Courriel d'un citoyen concernant les poires tombées sur le terrain de l'église et la courbe reliant le chemin Brosseau au chemin Boulay.
- 4.5 Réponse du MTQ à notre demande d'entretien (résol 2020-05-19) du chemin Grande Ligne et chemin Béthanie.

- 4.6 Communiqué annonçant la Semaine de la prévention des incendies entre le 4 et le 10 octobre 2020.
- 4.7 Communiqué de la MRC de La Haute-Yamaska appuyant le défi 28 jours visant à freiner la propagation de la COVID-19.
- 4.8 MAMH nous octroi une aide financière de 77 225\$ pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de notre municipalité.

2020-10-174 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – SEPTEMBRE 2020**

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 13 octobre 2020 a été remis au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 9 septembre et le 13 octobre 2020.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2020-10-175 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2020**

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 8 octobre 2020 a été remis au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 9 septembre et le 13 octobre 2020.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2020-10-176 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2020**

Soumis au conseil : Liste des comptes d'octobre 2020.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois de septembre 2020 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #2000232 au dépôt #2000258:	14 769.14\$
-----------------------------------	--------------------

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit :

Chèque #2000268 au chèque #2000307	90 264.60\$
------------------------------------	-------------

Paiement par internet :	82 103.89\$
-------------------------	-------------

Comptes à payer pour octobre 2020 :	172 368.49\$
-------------------------------------	---------------------

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel et réalisé de juillet et août 2020.

2020-10-177 **CANTON DE ROXTON - BUDGET D'ENTRETIEN 2021 DU PETIT 3^E RANG**

Soumis au conseil : Prévisions budgétaires 2021 de la municipalité du Canton de Roxton portant sur l'entretien du Petit 3^e Rang.

ATTENDU QUE selon l'entente intermunicipale, pour l'entretien du Petit 3^e Rang, la Municipalité du Canton de Roxton présente un budget sous deux options, soit un montant sans subvention gouvernementale et avec subvention gouvernementale, pour la partie du chemin qui n'est pas couverte par les subventions ;

ATTENDU QU' à la demande du ministère des Transports du Québec, il serait opportun de paver les abords du pont dans le Petit 3^e Rang afin d'éviter sa détérioration et que le montant des travaux de pavage s'élève à 6 524.98\$;

ATTENDU QUE les coûts d'entretien, selon l'entente, sont répartis moitié-moitié entre les deux municipalités ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve, tel que déposé, les prévisions budgétaires 2021 du Canton de Roxton pour l'entretien du Petit 3^e Rang, incluant les travaux de pavage.

QUE les dépenses projetées, sans subvention gouvernementale pour la prise en charge de son réseau routier pour 2021, représentent un montant réparti de 6 699.87\$ et les dépenses projetées, avec la subvention gouvernementale représente un montant réparti de 3 262.49\$.

QUE le montant prévu pour l'entretien de la partie-non-subsventionnée du chemin Petit 3^e Rang, sera de l'ordre de 500\$ pour chacune des municipalités.

QUE ce conseil se réserve le droit de ne pas déboursier le montant maximum prévu au budget advenant que la municipalité du Canton de Roxton ne reçoive pas la subvention du gouvernement du Québec pour la prise en charge de son réseau routier.

QUE cette résolution soit transmise à la municipalité du Canton de Roxton

2020-10-178

OFFRE DE SERVICE – DEMANDE DE CERTIFICATION AUPRÈS DU MELCC POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU DU PUIT DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire présenter une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement (MELCC) pour le traitement de l'eau potable dans le cadre du nouveau projet de CPE;

ATTENDU QUE ledit traitement va cibler entre autres l'enlèvement de l'arsenic;

ATTENDU QU'il n'existe pas de petits équipements autorisés au MELCC pour le traitement de l'arsenic et qu'un essai pilote avec l'équipement choisi doit être fait avant la demande d'autorisation;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte l'offre de service de Monsieur François Poulin, ingénieur, pour coordonner l'essai pilote d'un système de traitement d'eau devant réduire l'arsenic dans l'eau du puit, lequel desservira le nouveau CPE. Analyser les résultats et faire la correspondance au MELCC, et ce, au coût forfaitaire de 1 800\$ + taxes.

2020-10-179

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021

ATTENDU QUE la municipalité projette l'installation de module pour un « parcours d'hébertisme » le long du sentier linéaire pour la pratique d'activités et désire déposer une demande d'aide financière;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford autorise la présentation du projet de « Parcours d'hébertisme » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désigne madame France Lagrandeur, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2020-10-180

OFFRE DE SERVICE – SYSTÈME DE CAMÉRAS À LA SALLE DES LOISIRS

Soumis au conseil : offre de prix pour un système de caméras à la salle des loisirs ;
ATTENDU QUE la municipalité a installé, au fil des années, plusieurs modules de jeux sur le terrain des Loisirs ;
ATTENDU QU’ à la suite de la popularité des activités et afin de prévenir le vandalisme, la municipalité envisage l’installation de système de sécurité ;
SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais
DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :
QUE ce conseil accorde à l’entreprise, La Paperasse-Kreasoft de Valcourt, le mandat d’installation et de configuration de caméras, le tout tel que détaillé sur la soumission du 1^{er} octobre 2020 au montant de 5 649.73\$ (plus taxes) plus un enregistreur 16 cameras avec deux disques durs de 4 Tb au montant de 350\$ (plus taxes).

2020-10-181

CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE 2021

Document soumis : Lettre du 25 septembre 2020 de madame Josée Archambault, directrice du Centre d’action bénévole aux 4 vents.
ATTENDU QUE le Centre d’action bénévole aux 4 vents est un organisme qui dessert la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et qui offre plusieurs services aux personnes âgées et aux gens démunis afin d’assurer une qualité de vie à nos citoyens ;
ATTENDU QUE le Centre d’action bénévole est un organisme qui subsiste grâce à la générosité de certains donateurs et grâce à des subventions ;
SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :
QUE ce conseil reconnaît et apprécie le travail du Centre d’Action bénévole aux 4 vents auprès de la population de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et accepte de verser pour l’année 2021, une aide financière de 1 369\$, représentant 1\$ par citoyen.

2020-10-182

COMITÉ DE LA CHORALE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Document soumis : Lettre du 6 octobre 2020 de madame Chantal Loiselle, représentante du comité de la chorale de Saint-Joachim.
ATTENDU QUE le comité de la chorale de St-Joachim-de-Shefford est un organisme qui offre différentes activités aux citoyens de notre paroisse, pour alimenter une vie communautaire active;
SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :
QUE ce conseil accepte de fournir une aide financière de 500\$ au comité de la chorale de St-Joachim-de-Shefford pour maintenir la chorale active pour l’année 2021.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CPTAQ : Orientation préliminaire dans le dossier #428008 de monsieur Sylvain Dumont. M. Dumont demande une autorisation pour scinder en deux sa propriété de 86 hectares. Malgré le refus de la MRC de La Haute-Yamaska, la Commission après pondération de l’ensemble des critères considère que cette demande devrait être autorisée.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L’inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

SERVICE INCENDIE ET/OU SURETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du rapport du service régional d’incendie de Waterloo pour le mois de septembre 2020

2020-10-183

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford approuve les dépenses d'un montant de 27 000\$ relativement aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministre des Transports du Québec.

TRAVAUX CHANGEMENT DES PONCEAUX DU 3^E RANG OUEST – 2^E DÉCOMPTE PROGRESSIF

Item reporté

2020-10-184

DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA SALLE DES LOISIRS ET DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire accorder le déneigement du stationnement de la salle des loisirs pour l'hiver 2020-2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité, par la résolution 2019-06-116, s'engageait à inclure le déneigement du stationnement de la Coop pour la saison 2020-2021 ;

ATTENDU QUE les travaux de déneigement comprennent aussi la fourniture et l'épandage des abrasifs ;

ATTENDU QUE pour la saison de déneigement 2019-2020 le mandat a été accordé (résolution 2019-10-189) à Ferme JPD Choquette Inc. ;

SUR PROPOSITION par Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de reconduire l'offre de service de 2019-2020 de Ferme J.P.D. Choquette inc. pour effectuer les travaux de déneigement pour la saison 2020-2021, des stationnements :

1. De la salle des loisirs située au 556, de la rue des Loisirs, et
2. de la Coop Au cœur du village, située au 645, rue Principale

Incluant la fourniture (achat) et épandage des abrasifs par l'entrepreneur, pour la saison hiver 2020-2021 au prix forfaitaire annuel de 4 000\$ plus les taxes applicables.

QUE ces travaux se feront sous la supervision de l'inspecteur municipal en voirie.

QUE l'inspecteur municipal ainsi que le maire sont les représentants de la municipalité pouvant émettre les avis de réprimandes, si nécessaire, lors de l'exécution de ce contrat.

QUE les modalités de paiement seront faites de la façon suivante :

- Un premier (1^{er}) versement représentant 30% du contrat sera versé en décembre;
- Un deuxième (2^e) versement représentant 40% du contrat sera versé en février;
- Et un troisième (3^e) versement représentant 30% du contrat sera versé en mai, en guise de retenue pour pleine satisfaction de l'exécution du contrat.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document, si nécessaire, pour donner plein effet à la présente résolution.

2020-10-185

MANDAT À ENVIRO-GUIDE A.L. INC – RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION ET LA CARTOGRAPHIE PRÉLIMINAIRE DES MILIEUX HUMIDES – LOT 6 332 554

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir la caractérisation et la cartographie préliminaire des formations végétales humides et terrestres ainsi que des ruisseaux sur l'ensemble du lot 6 332 554 de la municipalité;

SUR PROPOSITION par Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE le conseil accorde le mandat à Enviro-Guide A.L. inc Consultants en environnement, représenté par André Legault pour la réalisation d'une étude préliminaire des formations végétales humides et terrestres ainsi que des ruisseaux sur l'ensemble du lot 6 332 554 selon l'offre de services daté de septembre 2020 au montant de 5 040\$ (plus taxes).

2020-10-186

FQM DEMANDE D'APPUI – ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

ATTENDU QUE l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU QUE l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

SUR PROPOSITION par Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2020-10-187

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 55.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».